

Complémentaire Santé : pourquoi nous n'avons pas signé...

Le 16 août 2022



Notre Très Cher Directeur Général, Nicolas Gomart, a mandaté notre DRH, alias madame "**NEIN**", pour revenir à l'équilibre en matière de dépenses de santé...

Sur le principe, c'est entendable... Nein ?

Pour y parvenir la Direction a proposé que les tarifs de l'exercice évolueront au 1er juillet N pour les 12 mois suivants, selon le ratio technique Prestations/Cotisations HT de l'année N-1 calculé à fin février de l'année N selon les modalités suivantes :

- si le ratio P/C de l'exercice N-1 inférieur ou égal à 1.00 :

absence d'augmentation des cotisations et, le cas échéant, alimentation d'une réserve

- si le ratio P/C de l'exercice N-1 est supérieur à 1.00 et inférieur ou égal à 1.03 :

application d'une revalorisation correspondant à l'évolution de l'indice de coûts FNMF¹ de l'exercice considéré (N), plafonné à 2% après redistribution de la réserve constitué à date

- pour un ratio P/C de l'exercice N-1 supérieur à 1.03 :

évolution de la cotisation au 1er juillet, égale au différentiel entre le taux d'équilibre 1.00 et le taux constaté plafonné à 2.5% après redistribution de la réserve constituée à date...



Concrètement, si notre santé coûte plus cher,
alors nous devons payer plus.

Normal, mathématique. Fatalité logique, indiscutable, empirique...

¹ Indice de la Fédération Nationale de la Mutualité Française.

Donc, après nous laisser encaisser de plein fouet l'inflation historique avec des augmentations minables, contrairement aux siennes², *Notre Très Cher Directeur Général, Nicolas Gomart*, nous laissera encaisser celles relatives à nos dépenses de santé.

La Direction étant déjà occupée à encaisser les bénéfiques records issus de notre travail, on ne peut pas lui demander, *en plus*, d'être attentive à la santé de ses salariés...

Toutes les organisations syndicales ont acquiescé à l'idée que les cotisations puissent augmenter, soit en réunion, soit en reprenant l'idée par tract...

A FO Matmut, nous sommes choqués que les salariés doivent encore mettre la main au porte-monnaie.

C'est pourquoi, nous avons proposé de rétablir l'équilibre sur les années à venir en récupérant les liquidités de la vente des parts de OFI. Ainsi, une solution était toute trouvée sans que vous ne déboursiez 1 centime...

Mais madame "NEIN" a dit « *NEIN !* »

FO déplore que la Direction mette encore de l'argent sous le matelas et se demande ce qu'elle va en faire. Les bénéfiques records justifient-ils ce bas de laine supplémentaire ?

Toujours dans un souci d'économie sur le dos des salariés, la Direction a réussi à convaincre une majorité d'organisations syndicales qu'il était nécessaire de faire une économie de 74 000€ (autant dire *RIEN* pour la Matmut) sur la médecine douce. Après tout, cela ne concerne "que" 509 personnes. Pour FO, même si cela ne concerne "que" 509 bénéficiaires, il faut maintenir ces prestations qui correspondent à un besoin, sans rogner sur le remboursement de la séance.

Mais madame "NEIN" a dit « *NEIN !* »

La Direction et les autres organisations syndicales valident définitivement la participation directe de 2€ des salariés.

FO a encore été la seule organisation syndicale à en demander la suppression.

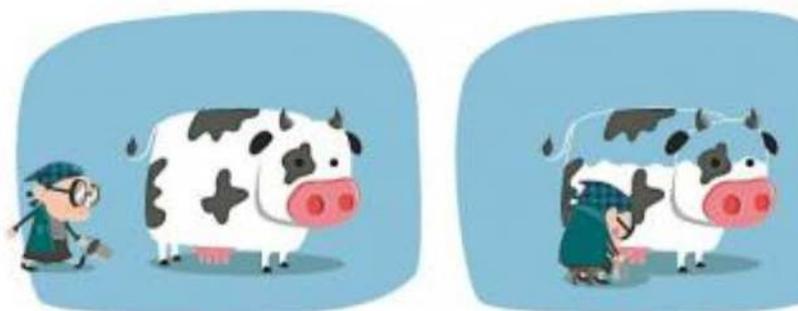
Vous participez déjà au coût de la complémentaire santé via le CSE.

Mais madame "NEIN" a dit « *NEIN !* »

Avec ces 2€, vous payez plus que 25% du coût de la complémentaire santé qui est de 63,85€.

Vous payez 17,95€ ce qui représente 28,11% (15,95€ pris en charge par le CSE sur les œuvres sociales + 2€ directement pris sur le bulletin de salaires). Pour ne payer que 25% de la cotisation, il faut enlever les 2€.

Nous avons fait cette remarque à la Direction...



² Par augmentations minables, nous parlons des nôtres, **pas celles de la Direction, qui ont été de 10,73% et 6,38% sur 2020 et 2021.**

FO Matmut a été la seule Organisation Syndicale à tenter d'obtenir des avancées sociales, puisque c'est notre rôle en tant que syndicat.

Ainsi, nous avons revendiqué :

- le maintien de la participation de l'employeur lors de toutes les périodes de suspension du contrat de travail (notamment lors du congé parental).
Mais madame "**NEIN**" a dit « **NEIN !** », considérant que le congé parental est un choix du salarié.
- le maintien du tarif employeur sans limitation de durée pour le collègue retraité.
Mais madame "**NEIN**" a dit « **NEIN !** ».

FO apprécie l'esprit mutualiste de madame "**NEIN**". La Matmut est une entreprise mutualiste où il fait bon négocier...

FO Matmut est ouverte à la négociation. C'est dans l'intérêt de l'entreprise et de ses salariés. Mais encore faut-il que cette volonté soit réciproque !

Devant la régression de nos droits et l'absence de conquête sociale,
les adhérents FO Matmut ont dit ...

NEIN !



DÉNONCER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR
FO Matmut, le syndicat responsable
qui ne signe pas n'importe quoi...

Toutes les infos FO Matmut, *contact* par téléphone, mail, Facebook,
adhésion en ligne... sur fo-matmut.org



Bulletin d'inscription à FO Matmut Devenez sympathisant ou adhérent !

Inscrivez-vous directement en ligne sur notre site fo-matmut.org ou
imprimez et renvoyez ce bulletin d'inscription :

Merci d'écrire LISIBLEMENT, en LETTRES CAPITALES.

Nom (1) :

Prénom (1) :

Adresse mail privée (1) :

Téléphone privé :

Tranches horaires préférées en cas d'appel :

Jours en cas d'appel : Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi – Samedi

Adresse (1) :

Code postal :

Ville :

Fonction :

Service :

Site de travail (1) :

J'adhère à Force Ouvrière.

Je souhaite recevoir l'intégralité des informations que FO Matmut partage uniquement avec ses adhérents. Je participe à toutes les prises de positions et décisions de FO Matmut face à la Direction. Je bénéficie de tous les avantages de l'adhésion à FO (formations et accompagnement juridique concernant le travail, la CAF, CPAM, HLM, impôts, défense des consommateurs...). Je pourrai, si je le souhaite, m'engager localement dans mon Union Locale ou Départementale, et/ou dans mon Syndicat local des Assurances.

OU ***Je deviens sympathisant(e) FO Matmut***

et je demande à recevoir la Lettre d'informations de FO Matmut.

Fait à, le

Signature :

A renvoyer à l'adresse suivante

Michel Lemaire
49 avenue Emile Zola
Bâtiment C
59800 LILLE

En cas d'adhésion, nous vous contacterons pour la finalisation.

L'inscription est strictement confidentielle. La liste des adhérents/sympathisants ne sera JAMAIS transmise à des tiers. L'employeur n'a pas accès à la liste des personnes syndiquées dans l'entreprise.

(1) Pour l'adhésion, seuls vos nom, prénom, mail, adresse personnelle et site de travail sont indispensables. Cependant, nous vous encourageons à nous fournir le plus de détails possibles pour connaître votre situation dans l'entreprise. Lorsqu'une problématique se pose sur un site ou un type de poste particulier, les informations collectées nous permettent de cibler les collègues concernés pour les contacter si besoin...